

**Recrutement d'un consultant pour le diagnostic du dispositif
LBC/FT/FP de la FECECAM-BÉNIN COOP - CA, la mise à jour
de son manuel de procédures et l'élaboration d'un guide
d'audit**

Termes de Référence (TDRs)

Octobre 2026

1. Contexte et justification

Fidèle à son engagement historique d'inclusion financière et de développement à la base, la FECECAM-BENIN COOP-CA s'appuie sur un réseau de 33 Caisses Locales de Crédit Agricole – Microfinance COOP-CA (CLCAM COOP-CA) regroupant 134 points de service sur l'ensemble du territoire national. Cette présence d'envergure nationale fait de la FECECAM BENIN COOP-CA le premier réseau de microfinance du Bénin.

Cependant, l'ampleur des opérations quotidiennes, la diversification des services et l'intégration des outils et services numériques, exposent l'institution à des vulnérabilités accrues en matière de LBC/FT/FP.

Une défaillance dans le système de prévention et de détection exposerait l'institution non seulement à des sanctions disciplinaires, administratives et pénales de la part des autorités de contrôle, mais elle risquerait surtout le lien le plus précieux de l'édifice mutualiste : la confiance.

La loi n°2025-14 du 2 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin abroge la loi n°2012-14 du 21 mars 2012 (article 173). Elle impose aux institutions de microfinance de respecter les obligations LBC/FT/FP (article 163) et prévoit leur responsabilité pénale en la matière. Elle renforce également les exigences de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle interne et de vigilance à l'égard des opérations, et fixe un délai de mise en conformité de douze mois (article 168).

Le dispositif actuel documentaire du Réseau repose sur un manuel de procédures LBC/FT adopté le 24 septembre 2021. Ce manuel s'appuie sur des textes aujourd'hui abrogés ou modifiés, notamment la loi n°2012-14 et la loi n°2018-17 du 25 juillet 2018 relative à la LBC/FT, ne couvre pas le financement de la prolifération et ne prend pas suffisamment en compte les évolutions technologiques récentes.

Dans le cadre du projet projet « Promotion des Structures Coopératives dans certains Pays d'Afrique – CoopSAC II-Bénin » de la DGRV-Bénin, la FECECAM BENIN souhaite réaliser un diagnostic approfondi de son dispositif et refondre son référentiel.

Cette démarche vise à instaurer une véritable culture de conformité bienveillante, protectrice et efficace, au service des agents de terrain, des administrateurs, des dirigeants et des coopérateurs

2. Objectifs de la mission

La mission vise à doter la FECECAM-BÉNIN d'un dispositif LBC/FT/FP moderne, fondé sur les risques, robuste, fluide au quotidien et pleinement auditable. De manière spécifique, il s'agira de :

- évaluer les écarts entre le dispositif actuel et les nouvelles exigences ;
- refondre le manuel de politiques et procédures LBC/FT/FP pour le rendre, plus opérationnel et adapté aux réalités des points de service ruraux comme urbains ;

- élaborer un guide d’audit LBC/FT/FP pragmatique, dotant les Inspecteurs et Auditeurs d’outils de contrôle et d’investigation efficaces et automatisables ;
- identifier les adaptations requises pour les outils informatiques (notamment la cohérence et l’interfaçage entre SYSDE SAF, l’application INTER SAF et le module AML Check de CLCAM MONEY et préposer un plan de transition réaliste qu’implique le manuel révisé.

3. Description et phases de la mission

La mission couvrira la Direction générale, les fonctions centrales clés (DAI, DGRC, DFC, DSIT, DCE) et un échantillon représentatif de CLCAM et de points de service. Elle s’articulera autour de quatre phases.

3.1 Phase 1 : Diagnostic stratégique et opérationnel

Le consultant analysera l’ensemble du dispositif actuel sous l’angle de l’efficacité réelle :

- la conformité théorique et pratique des procédures ;
- la gouvernance, l’implication de l’organe délibérant et le positionnement institutionnel du Responsable LBC/FT/FP ;
- l’évolution de la méthode de cotation des membres ;
- la maîtrise du processus KYC, identification des Bénéficiaires Effectifs (BE) et la gestion des personnes politiquement exposées ;
- la gestion des différents rapports inhabituels implémentés ;
- la gestion des déclarations d’espèces ;
- la gestion des clients occasionnels ;
- le circuit de détection des opérations atypiques, traitement des alertes, déclaration de soupçon à la CENTIF et application du gel administratif des avoirs sans délai ;
- la gestion des risques LBC/FT/FP liés aux services financiers numériques et à la monnaie électronique ;
- la capacité des applicatifs informatiques à filtrer en temps réel les listes de sanctions internationales et nationales.

3.2 Phase 2 : Refonte du manuel de politiques et de procédures

Le consultant rédigera un manuel rénové sur la base des constats validés :

- intégration des règles relatives au Financement de la Prolifération ;
- rédaction de fiches réflexes et de modes opératoires concis pour les Chefs d’Agence/Gestionnaires de Guichet, Caissiers/Guichetiers et Agents de Crédit ;

- clarification du droit d'alerte éthique interne protégeant les collaborateurs signaleurs ;
- rédaction d'une note d'orientation sur l'évolution nécessaire des logiciels informatiques et la définition de mesures transitoires pendant la phase d'adaptation technique.

3.3 Phase 3 : Elaboration du Guide d'audit et des outils de contrôle

Pour s'assurer de l'appropriation du Manuel sur le terrain, le consultant élaborera un Guide d'Audit dédié aux corps de contrôle interne (inspecteurs, auditeurs, autre contrôleur) :

- matrice des risques LBC/FT/FP sectorielle et appliquée à la microfinance ;
- programme de travail opérationnel type pour une CLCAM;
- fiches de tests pratiques avec règles d'échantillonnage représentatives ;
- grille d'évaluation des constats (de l'anomalie mineure à la défaillance critique) et modèle de rapport d'inspection.

3.4 Phase 4 : Restitution, co-construction et validation

- Organisation d'ateliers de travail collaboratifs avec les équipes techniques (DAI, DGRC, DFC, DSIT, AJ, DGA) pour confronter les procédures à la réalité du terrain.

- Animation de l'atelier officiel de validation pour garantir un alignement parfait de toutes les parties prenantes.

4. Méthodologie attendue

Le consultant proposera une démarche participative, rigoureuse et proportionnée, comprenant :

- **Une phase de cadrage** : confirmation des textes applicables, validation de la note de démarrage, de l'échantillon des CLCAM, des interlocuteurs et du chronogramme détaillé ;
- **Une revue documentaire exhaustive** : manuel de 2021, cartographie des risques, rapports annuels LBC/FT, derniers rapports d'inspection et d'audit, analyse du cadre normatif interne, des cartographies de risques et des rapports d'inspection de la Commission Bancaire.
- **Des travaux de terrain et entretiens avec les responsables concernés** : immersion au siège et dans un échantillon de CLCAM pour observer l'utilisation concrète des logiciels et échanger avec les opérationnels ;
- **une démarche contradictoire** : restitution systématique des constats provisoires avant la finalisation des livrables pour favoriser l'adhésion et l'apprentissage collectif.

5. Livrables attendus

N°	Livrable	Contenu principal
L1	Note de cadrage et de démarrage	Méthodologie détaillée, chronogramme, échantillon de CLCAM
L2	Rapport de diagnostic	Écarts constatés, constats cotés, plan d'actions hiérarchisé
L3	Manuel de Politiques et Procédures LBC/FT/FP mis à jour	Politique, procédures, fiches de contrôle, note sur les évolutions des outils et mesures transitoires
L4	Guide d'audit LBC/FT/FP	Outils d'audit en annexe du manuel
L5	Rapport final	Versions définitives de L3 et L4 après l'atelier de validation

Chaque livrable sera soumis en version provisoire à la DGRV et à la FECECAM-BÉNIN.

6. Durée et calendrier indicatif

La mission s'étalera sur une durée globale d'environ **cinq (05) semaines**, débutant début novembre pour s'achever au plus tard dans la première quinzaine de décembre.

Le consultant pourra proposer un calendrier réajusté dans son offre technique s'il justifie qu'il garantit une meilleure qualité des travaux.

7. Organisation de la mission

La mission sera supervisée conjointement par la DGRV et la FECECAM-BÉNIN COOP-CA. La FECECAM-BÉNIN COOP-CA désignera un point focal chargé de faciliter l'accès aux documents, d'organiser les entretiens et les visites et de centraliser les observations. La mission combinera des travaux à distance et des déplacements au siège et dans les CLCAM retenues.

8. Profil et compétences du consultant

La mission peut être confiée à un consultant individuel ou à un cabinet spécialisé. L'expert principal (ou l'équipe) devra faire preuve d'un haut niveau d'expertise et d'humanité dans la conduite du changement :

- **Formation** : diplôme supérieur (Bac+5 minimum) en Finance, Audit, Droit des Affaires, Gestion des Risques ou domaine connexe ;
- **Certifications (Atout majeur)** : titulaire d'une certification internationale reconnue en conformité ou en audit, telle que **CAMS** ou **CIA** ;
- **Expérience professionnelle** : au moins 7 à 10 ans d'expérience avérée dans le domaine de la conformité LBC/FT/FP ou de l'audit bancaire/microfinance au sein d'institutions financières de l'UMOA ;

- **Expérience spécifique** : réalisation d'au moins deux (02) missions similaires au cours des cinq dernières années (de préférence au sein de réseaux coopératifs ou d'IMF d'envergure) ;
- **Maîtrise réglementaire et technique** : parfaite connaissance du cadre légal UMOA/Bénin, des problématiques de monnaie électronique / Fintech et des outils informatiques d'automatisation de la conformité.

9. Composition et soumission des offres

Les consultants intéressés devront soumettre :

- une proposition technique (compréhension des TDR, méthodologie, planning et chronogramme détaillé) et une proposition financière ;
- le curriculum vitae du (de la) candidat(e) ou des experts proposés, ainsi que des références professionnelles similaires ;
- toutes autres pièces attestant de la compétence du (de la) candidat(e).

10. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des candidatures sera effectuée sur un total de **100 points**, en privilégiant la qualité technique et la compréhension des enjeux humains et organisationnels :

- **Offre technique : 80 points**
 - Compréhension des enjeux, pertinence de la vision et de la note méthodologique : *30 points* ;
 - Expérience spécifique du consultant / cabinet dans le secteur financier UMOA : *25 points* ;
 - Qualifications, certifications (CAMS/CIA) et compétences/expériences de l'expert : *25 points*
- **Offre financière : 20 points**, appréciés sur la base du rapport qualité/prix

Les propositions (offres technique et financière) rédigées en français devront être envoyées par courrier électronique à choundolo@dgrv.coop en mettant en copie rwassou@dgrv.coop et fececam@yahoo.fr au plus tard le 03/11/2026 à 12h00.

Objet du message : « **Candidature_Update_LBC-FT-FP_FECECAM** »

Les candidats présélectionnés pourront être invités à un entretien ou à une présentation orale de leur méthodologie. Les dossiers parvenus après la date limite ne seront pas examinés.